

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AXIS TRESORERIE

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **14 mai 2015**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par Mr. Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31-12-14

(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2014</u>	<u>31/12/2013</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres	4.1	25 704 108	25 320 264
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		2 816 313	2 032 258
Obligations et valeurs assimilées		22 887 795	23 288 006
AC2- Placements monétaires et disponibilités		10 496 042	5 490 224
Placements monétaires	4.3	4 487 123	3 496 457
Disponibilités		6 008 919	1 993 767
AC4- Autres actifs	4.5	1 145	1 417 (*)
TOTAL ACTIF		36 201 295	30 811 905 (*)
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.6	31 767	31 528
PA2- Autres créditeurs divers	4.7	32 127	36 610 (*)
TOTAL PASSIF		63 894	68 138 (*)
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.8	34 935 915	29 704 098
CP2- Sommes distribuables		1 201 486	1 039 669
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		158	66
b - Sommes distribuables de l'exercice		1 201 328	1 039 603
ACTIF NET		36 137 401	30 743 767
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		36 201 295	30 811 905

(*) Chiffres retraités pour les besoins de comparabilité (voir notes 4.5.2 et 4.7.2)

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-01-14 au 31-12-14
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31-12-2014	Exercice clos le 31-12-2013
Revenus du portefeuille-titres	4.2	1 090 283	1 149 411
Dividendes		53 511	31 967
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 036 772	1 117 444
Revenus des placements monétaires	4.4	340 197	349 331
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 430 480	1 498 742
Charges de gestion des placements	4.9	(298 497)	(307 580)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 131 983	1 191 162
Autres charges	4.10	(53 244)	(55 758)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 078 739	1 135 404
Régularisation du résultat d'exploitation		122 589	(95 801)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		1 201 328	1 039 603
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(122 589)	95 801
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		87 949	146 136
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(58 918)	(151 091)
Frais de négociation de titres		(308)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 107 462	1 130 449

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-01-2014 au 31-12-2014
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 107 462	1 130 449
Résultat d'exploitation	1 078 739	1 135 404
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	87 949	146 136
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(58 918)	(151 091)
Frais de négociation de titres	(308)	-
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	(1 038 977)	(999 336)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	5 325 149	(5 378 558)
a / Souscriptions	61 868 438	73 890 192
Capital (Souscription)	60 069 572	71 759 600
Régularisation des sommes non distribuables (Souscription)	4 315	(36 008)
Régularisation des sommes distribuables (Souscription)	1 794 551	2 166 600
b / Rachats	(56 543 289)	(79 268 750)
Capital (Rachat)	(54 865 472)	(76 895 984)
Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	(5 322)	35 643
Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	(1 672 495)	(2 408 409)
VARIATION DE L'ACTIF NET	5 393 634	(5 247 445)
ACTIF NET		
en début de l'exercice	30 743 767	35 991 212
en fin de l'exercice	36 137 401	30 743 767
NOMBRE D'ACTIONS		
en début de l'exercice	287 800	337 557
en fin de l'exercice	338 222	287 800
VALEUR LIQUIDATIVE	106,845	106,823
TAUX DE RENDEMENT	3,40%	3,37%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-14

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV AXIS TRESORERIE est une société à capital variable de type obligataire, régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF n° 01-2003 le 13/05/2003.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.

SICAV AXIS TRESORERIE est une SICAV de distribution.

Le dépositaire de SICAV AXIS TRESORERIE est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31-12-14 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-14 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que la SICAV procède à partir du 1er juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2014 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 25 704 108 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/14	% de l'actif net
TITRES OPCVM	66 443	2 670 774	2 816 313	7,79%
FCP AAA	7 382	750 704	759 039	2,10%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	104 004	0,29%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	616 056	1,70%
GO SICAV	2 301	237 049	234 976	0,65%
SANADETT SICAV	10 160	1 082 844	1 102 238	3,05%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	194 009	21 357 675	22 887 795	63,34%
Emprunts d'Etat	6 300	6 245 250	6 412 125	17,74%
BTA 5.6 AOUT 2022	3 100	2 983 610	3 072 371	8,50%
BTA_5.5_03/2019	2 900	2 943 640	3 024 494	8,37%
BTA_6.75_07/2017	300	318 000	315 260	0,87%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 941 710	10,91%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 941 710	10,91%
EMPRUNT NATIONAL	29 508	1 190 071	1 222 413	3,39%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	10 052	1 004 966	1 032 248	2,86%
EMP NAT 2014/A	19 456	185 105	190 165	0,53%
Emprunts de sociétés	153 501	11 054 854	11 311 547	31,30%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	700 000	709 078	1,96%
AB_10A_29/01	1 000	30 000	31 288	0,09%
AB_20A_21/05	3 000	210 000	217 249	0,60%
AB09/B_15A_30/09	5 000	333 250	337 096	0,93%
AB2010_15A_31/08	7 000	513 240	521 074	1,44%
ATB_10A_25/05	2 000	60 000	61 616	0,17%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	625 000	642 219	1,78%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	60 000	61 061	0,17%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	100 000	103 786	0,29%
ATL2014/3_5A_7.6%	4 000	400 000	400 000	1,11%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	300 000	310 971	0,86%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 041 107	2,88%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	400 000	413 532	1,14%
BH09/B_15A_31/12	5 000	384 500	384 545	1,06%

BTE2009_10A_15/09	5 000	250 000	253 107	0,70%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	300 000	300 822	0,83%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	40 000	41 560	0,12%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	400 000	410 731	1,14%
INT INTERCALAIRE ATL2014/3	1	3 664	1 067	0,00%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	200 000	209 032	0,58%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	160 000	166 896	0,46%
STB08/2_16A_18/02	10 000	687 500	718 549	1,99%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	100 000	102 584	0,28%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	200 000	201 669	0,56%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	200 000	210 632	0,58%
TL2014-2_5_7.55%	4 000	400 000	401 125	1,11%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	80 000	83 373	0,23%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 532 700	2 583 992	7,15%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	225 000	229 847	0,64%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	160 000	161 939	0,45%
TOTAL	260 452	24 028 449	25 704 108	71,13%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2014 est le suivant :

	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2014
TITRES OPCVM	1 920 070	750 704	-	-	-	2 670 774
FCP AAA	-	750 704	-	-	-	750 704
FCP HELION MONEO	100 173	-	-	-	-	100 173
GO SICAV	237 049	-	-	-	-	237 049
SALAMETT CAP	500 004	-	-	-	-	500 004
SANADETT SICAV	1 082 844	-	-	-	-	1 082 844
Emprunts d'Etat	8 992 090	-	2 746 840	2 805 758	-58 918	6 245 250
BTA 5.6 AOÛT 2022	2 983 610	-	-	-	-	2 983 610
BTA_5.5_03/2019	2 943 640	-	-	-	-	2 943 640
BTA_6.75_07/2017	2 014 440	-	1 696 440	1 737 360	-40 920	318 000
BTA_6.9_05/2022	1 050 400	-	1 050 400	1 068 398	-17 998	-
Bons de trésor Zéro Coupon	2 867 500	-	-	-	-	2 867 500
BTZC_OCTOBRE_2016	2 867 500	-	-	-	-	2 867 500

	Coût d'acquisition au 31-12-2013	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2014
Emprunts de sociétés	10 130 690	3 390 071	1 279 500	-	-	12 241 261
AB 2011-1_10A_26092011	800 000	-	100 000	-	-	700 000
AB_10A_29/01	40 000	-	10 000	-	-	30 000
AB_20A_21/05	225 000	-	15 000	-	-	210 000
AB09/B_15A_30/09	366 600	-	33 350	-	-	333 250
AB2010_15A_31/08	559 930	-	46 690	-	-	513 240
ATB_10A_25/05	80 000	-	20 000	-	-	60 000
ATB09/A2_10A_20/05	750 000	-	125 000	-	-	625 000
ATL09/1_5A_05/05	100 000	-	100 000	-	-	-
ATL09/3_5A_30/12	60 000	-	60 000	-	-	-
ATL10/1_5A_09/08	120 000	-	60 000	-	-	60 000
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	100 000	-	-	-	-	100 000
ATL2014/3_5A_7.6%	-	400 000	-	-	-	400 000
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	-	300 000	-	-	-	300 000
ATLSG09_5A_25/01	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	-	400 000	-	-	-	400 000
BH09/B_15A_31/12	423 000	-	38 500	-	-	384 500
BTE2009_10A_15/09	300 000	-	50 000	-	-	250 000
BTK2014-1_7.35%_5A	-	300 000	-	-	-	300 000
CIL 2011/1_5A_15/02	60 000	-	20 000	-	-	40 000
CIL2014/1_5A_15/07	-	400 000	-	-	-	400 000
EMP NAT 2014/A	-	185 105	-	-	-	185 105
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	-	1 004 966	-	-	-	1 004 966
M.LEASING 2012_7A_6.5%	200 000	-	-	-	-	200 000
SERV2012_5A_6.9%_2203 2013	200 000	-	40 000	-	-	160 000
STB08/2_16A_18/02	750 000	-	62 500	-	-	687 500
TL 2011_1_5A_5.75%	150 000	-	50 000	-	-	100 000
TL 2011_2_5A_5.95%	300 000	-	100 000	-	-	200 000
TL2013-2_5A_7.35%	200 000	-	-	-	-	200 000
TL2014-2_5_7.55%	-	400 000	-	-	-	400 000
UF10_5A_04/02/2011	120 000	-	40 000	-	-	80 000
UIB09/1_15A_17/07	2 786 160	-	253 460	-	-	2 532 700
UIB09/1_20A_17/07	240 000	-	15 000	-	-	225 000
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	200 000	-	40 000	-	-	160 000
TOTAL	23 910 350	4 140 775	4 026 340	2 805 758	-58 918	24 024 785

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des titres OPCVM	53 511	31 967
Revenus des BTA	312 165	425 511
Revenus des BTZ	202 118	189 985
Revenus des obligations de sociétés	522 489	501 948
Total	1 090 283	1 149 411

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2014 à 4 487 123 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, des certificats de dépôts et des dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-14	% actif net
Billets de Trésorerie	1 989 187	1 990 577	5,51%
UFACTOR_1000_7%_30J_29122014	995 361	995 825	2,76%
UFACTOR_1000_7%_40J_26122014	993 826	994 752	2,75%
Certificats de dépôt	1 990 720	1 994 896	5,52%
CD_BTE_1000_30J_7%_11122014	995 360	998 608	2,76%
CD_BTE_1000_30J_7%_26122014	995 360	996 288	2,76%
Dépôt à terme	500 000	501 650	1,39%
ABC_500_05032014	500 000	501 650	1,39%
TOTAL	4 479 907	4 487 123	12,42%

4.4- NOTE SUR LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Revenus des billets de trésorerie	182 682	206 360
Revenus des certificats de dépôt et des dépôts à terme	81 458	75 104
Revenus du compte courant rémunéré	76 057	67 867
Total	340 197	349 331

4.5- NOTE SUR LES AUTRES ACTIFS

4.5.1

Les autres actifs affichent un solde de 1 145 DT au 31-12-2014 contre 1 417 DT au 31-12-2013 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	1 145	1 417
TOTAL	1 145	1 417

4.5.2

Les données comparatives du 31-12-2013 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité de la façon suivante :

Désignation	Valeur au 31/12/2013 Publié	Valeur au 31/12/2013 Retraité
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	-	(6 706)
Autres débiteurs	1 417	1 417
Retenue à la source sur BTA	(4 473)	-
TOTAL	3 650	1 417

4.6- NOTE SUR LES OPERATEURS CREDITEURS

Ce poste comprend les sommes dues par SICAV AXIS TRESORERIE au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 31 767 DT au 31-12-2014 contre 31 528 DT au 31-12-2013.

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Gestionnaire	25 850	25 611
Dépositaire	5 917	5 917
TOTAL	31 767	31 528

4.7- NOTE SUR LES AUTRES CREDITEURS DIVERS

4.7.1

Les autres créiteurs divers s'élèvent à 32 127 DT au 31-12-2014 contre 36 610 DT au 31-12-2013 :

Désignation	Valeur au 31/12/2014	Valeur au 31/12/2013
Commissaire aux comptes	6 736	11 016
Provision sur suspens état de rapprochement bancaire	-	-
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	3 760	5 151
Jetons de présence	4 715	3 132

Publications	5 617	6 540
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 473
TCL	486	476
Autres créiteurs divers	20	20
TOTAL	32 127	36 610

4.7.2

Les données comparatives du 31-12-2013 ont été retraitées pour les besoins de comparabilité de la façon suivante :

Désignation	Valeur au 31/12/2013 publié	Valeur au 31/12/2013 Retraité
Commissaire aux comptes	11 016	11 016
Provision sur suspens état de rapprochement bancaire	6 706	-
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	5 151	5 151
Jetons de présence	3 132	3 132
Publications	6 540	6 540
Retenue à la source sur BTA	-	4 473
TCL	476	476
Autres créiteurs divers	20	20
TOTAL	38 843	36 610

4.8- NOTE SUR LE CAPITAL

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 5 393 634 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	5 231 816
Variation de la part Revenu	161 818
Variation de l'Actif Net	5 393 634

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2014

Montant:	29 704 098
Nombre de titres :	287 800
Nombre d'actionnaires :	613

Souscriptions réalisées

Montant:	60 069 572
Nombre de titres émis :	582 008
Nombre d'actionnaires nouveaux :	284

Rachats effectués

Montant:	54 865 472
Nombre de titres rachetés :	531 586
Nombre d'actionnaires sortants :	227

Capital au 31-12-2014

Montant:	34 908 199	*
Nombre de titres :	338 222	
Nombre d'actionnaires :	670	

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin d'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Ainsi, la valeur du capital en fin d'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début d'exercice	34 908 199
Variation des + ou- values potentielles sur titres	87 949
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(58 918)
Régularisation des SND	(1 007)
Frais de négociation de titres	(308)
Capital au 31/12/2014	34 935 915

4.9- NOTE SUR LES CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2014 s'élève à 298 497 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2014	31/12/2013
Rémunération du gestionnaire	292 597	301 680
Rémunération du dépositaire	5 900	5 900
Total	298 497	307 580

4.10- NOTE SUR LES AUTRES CHARGES

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Exercice	Exercice
	clos le	clos le
	31/12/2014	31/12/2013
Redevance CMF	32 511	33 520
Frais de publicité	5 977	5 544
Rémunération du CAC	5 818	10 583
Charges diverses	6 316	3 230
TCL	2 622	2 881
Total	53 244	55 758

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et AXIS GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire AXIS GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 292 597 DT TTC au titre de l'exercice 2014.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

- SICAV AXIS TRESORERIE, dont le Président du Conseil d'Administration est le Directeur Général d'AXIS CAPITAL BOURSE, dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2014	2013	2012
Revenus des placements	4,229	5,208	4,815
Charges de gestion des placements	-0,882	-1,069	-1,032
Revenu net des placements	3,347	4,139	3,783
Autres charges	-0,158	-0,194	-0,195
Résultat d'exploitation	3,189	3,945	3,588
Régularisation du résultat d'exploitation	0,362	-0,333	-0,195
Sommes distribuables de l'exercice	3,551	3,612	3,393
+ ou - valeurs réalisées sur cession de titres	-0,174	-0,526	0,044
Variation des + ou - valeurs potentielles sur titres	0,260	0,508	-0,280
Frais de négociation de titres	-0,001	-	-
+ ou - valeurs sur titres et frais de négociation	0,085	-0,017	-0,236
Résultat net de l'exercice	3,274	3,928	3,352
Résultat non distribuable	0,085	-0,017	-0,236
Régularisation du résultat non distribuable	-0,003	-0,001	0,021
Sommes non distribuables de l'exercice	0,082	-0,019	-0,215
Distribution des dividendes	3,612	3,393	3,786
Valeur Liquidative	106,845	106,823	106,623

Ratios de gestion des placements	2014	2013	2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,92%	0,92%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,16%	0,17%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,69%	3,10%	3,01%

5.3 Événements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 24/04/2015. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SICAV AXIS TRESORERIE comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2014, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **36 137 401 DT**, y compris des sommes distribuables de **1 201 486 DT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de SICAV AXIS TRESORERIE, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au cours du premier trimestre de l'exercice 2014, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des emprunts obligataires émis par l'UIB à hauteur de 10,36%. Ce taux est en dépassement de la limite de 10% fixée par l'article 29 de la loi n°2001-83 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2014.
- Au cours de l'exercice 2014, l'actif net de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant au-dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2014

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2014.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

III. Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mai 2014. Ils s'élèvent à 750 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014, se présentent comme suit en dinars:

	<u>Administrateurs</u>	
	Charges 2014	Passif au 31/12/2014
Avantages à court terme (Jetons de présence)	6 271	4 715
Total	6 271	4 715

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Avril 2015

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE